

# KICK BALL CHANGE



© Magali Dougados / Z-LO Images

**Vendredi 9 décembre 2022**

Le Groupe Visites-SpectacleExpo « 55+ d'Ecublens » vous propose d'assister à un spectacle théâtral de danse. Conception, chorégraphie et interprétation : Kiyon Khoshoie et Charlotte Dumartheray.

Revenant sur les traces de leur passé commun, Charlotte Dumartheray et Kiyon Khoshoie décident de réapprendre le rock'n'roll acrobatique, discipline qu'ils ont exercé ensemble lors de leur adolescence et qui a entraîné leur rencontre. Associant ce matériel chorégraphique spécifique et la convocation des fantômes de leur jeunesse, ils évoquent l'univers singulier de cette discipline, la beauté et la difficulté de la collaboration, le temps qui passe, ce qui dure et ce qui cesse, et leur rapport à la passion.

Conjuguant leurs deux parcours artistiques, danse et théâtre, le duo crée une œuvre hybride, mêlant humour et profondeur, qui célèbre l'amitié et la force des rencontres, aussi inattendues soient-elles. Le kick ball change, ce pas répétitif du monde du rock acrobatique, telle une boucle dans laquelle on s'enferme, devient alors une métaphore dansée des relations humaines. Let's rock !

**Rendez-vous à 19h15** devant le centre socioculturel d'Ecublens. Déplacement en covoiturage. Spectacle à 20h00. Durée : 1h40.

**Nombre de participants limité en fonction du nombre de véhicules à disposition et des places de théâtre disponibles au moment de votre inscription.**

**Coût : 10CHF/pers.**, participation de 5CHF des « 55+ d'Ecublens » déjà déduite.

**Inscriptions jusqu'au 2 décembre 2022 au plus tard sur [www.resoli.ch](http://www.resoli.ch)** ou auprès de : Dominique Breider par courriel : [dcjf.breider@bluewin.ch](mailto:dcjf.breider@bluewin.ch) ou éventuellement sur le répondeur du 078 817 89 89

Lors de votre inscription, veuillez nous indiquer si vous utiliserez votre véhicule.

*Par sa présence à cette activité, chaque participant s'engage implicitement à ne pas invoquer la responsabilité des initiateurs en cas d'accident corporel ou de dommages matériels.*